

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

CM 21.05.2026	Devis mise à disposition d'un PATA	Délibération n°2026-095
---------------	------------------------------------	----------------------------

Rapporteur : David AILLET

Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'environnement et du cadre de vie précise que tous les ans la commune, dans le cadre de la réfection de sa voirie, loue un Point A Temps Automatique. 3 entreprises ont été sollicitées :

- EIFFAGE : 12 375.00 € HT soit 14 850.00 € TTC
- LESSARD : 14 100.00 € HT soit 16 920.00 € TTC
- EUROVIA : 15 945.00 € HT soit 19 134.00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De retenir l'entreprise EIFFAGE pour la mise à disposition d'un PATA pour son programme de voirie annuel, pour un coût de 12 375.00 € HT soit 14 850.00 € TTC**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,


Gwénaëlle AOUTIN